

CONSEIL COMMUNAL

Administration communale
Rue de l'Hôtel de Ville 11 / CP 623
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. 026 664 80 00

commune@estavayer.ch / www.estavayer.ch

Aux représentants des médias

Communiqué de presse

LE SYNDIC D'ESTAVAYER DÉMISSIONNE AVEC EFFET AU 29 FÉVRIER 2020

Estavayer-le-Lac, le 13 janvier 2020 - Le Syndic d'Estavayer, Monsieur André Losey, a informé ses collègues du Conseil communal ce jour de sa décision de démissionner du Conseil communal avec effet au 29 février 2020.

André Losey est entré à l'exécutif de l'ancienne Commune d'Estavayer-le-Lac en 2001. Auparavant, il avait siégé pendant 10 années au Conseil général, organe qu'il a présidé en l'an 2000. Il a été pendant 5 ans à la tête du dicastère de l'eau et de l'épuration, puis a pris la tête de l'aménagement du territoire et des bâtiments. Parallèlement, il a occupé pendant plus de 7 ans la Vice-Syndicature avant de devenir Syndic en 2013. En 2017, il est devenu le premier Syndic de la Commune d'Estavayer.

« Avant les élections communales de 2016, j'avais décidé qu'il s'agirait de ma dernière législature. Je me suis beaucoup investi pour la mise en place de la fusion qui a vu naître la Commune d'Estavayer et je tenais à vivre de l'intérieur la création de cette nouvelle grande et belle commune. Après près de 20 ans d'engagement au sein d'un exécutif et étant depuis quelques mois à la retraite professionnellement, j'ai estimé qu'il était venu pour moi le moment de tourner la page de la politique. Cette fonction communale m'a permis d'acquérir de nombreuses expériences. Je remercie tous les collègues, femmes et hommes, rencontrés dans le cadre de cette fonction et je remercie également toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de notre commune pour leur engagement au service de celle-ci. »

Le Conseil communal tient à remercier chaleureusement Monsieur André Losey pour ses nombreuses années d'engagement pour la collectivité. Au niveau de son remplacement, le premier des viennent-ensuite de la liste PDC aux élections communales de 2016 va être contacté et une fois le Conseil communal à nouveau au complet, il devra se réunir pour élire en son sein une ou un nouveau Syndic.